



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

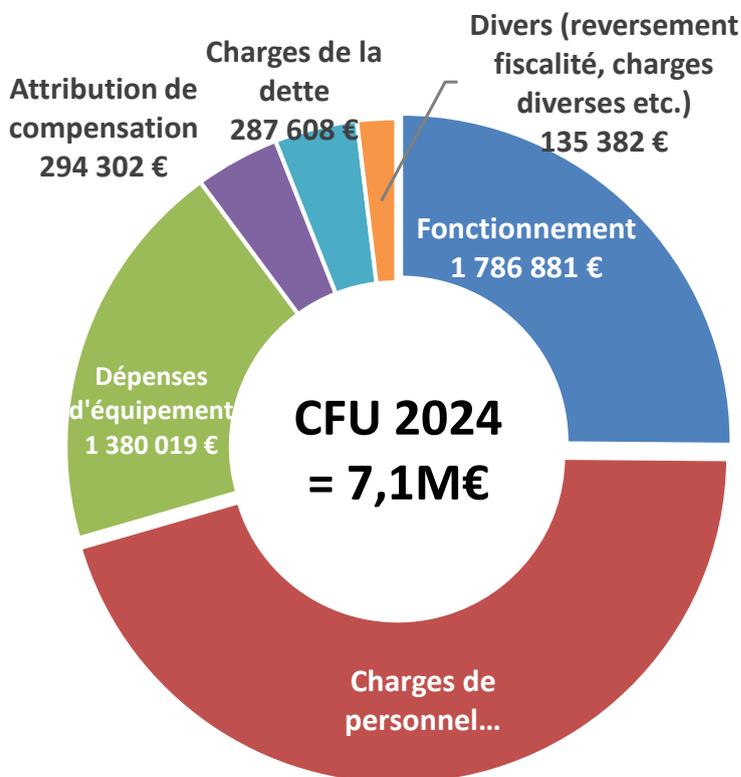
Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2024.

Les résultats 2024 du budget de la commune se décomposent comme suit :

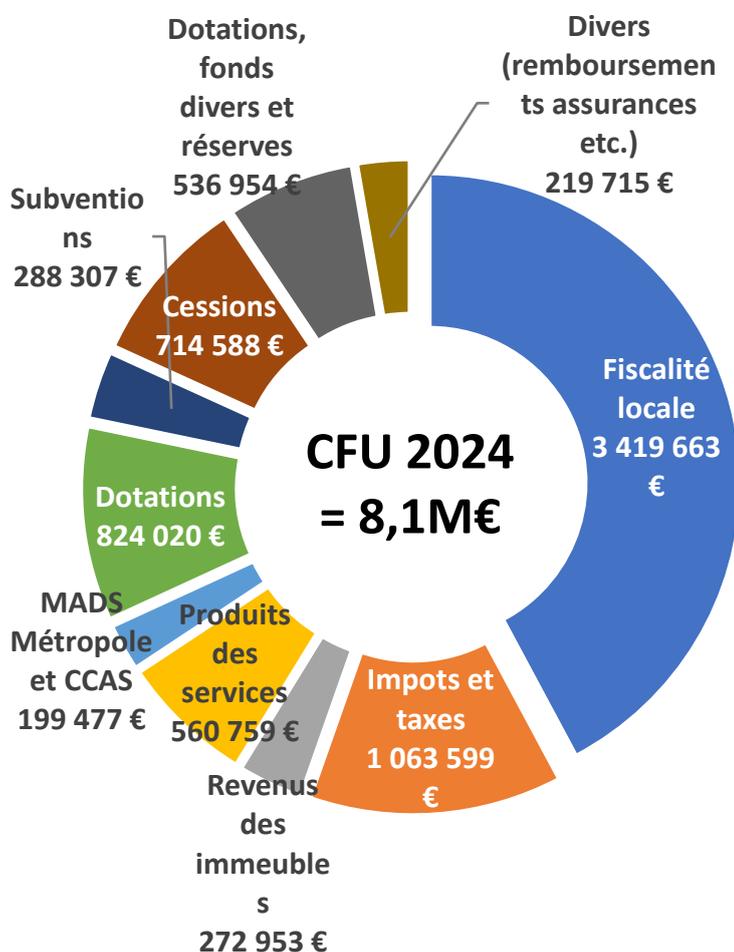
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Opérations de l'exercice	6 143 105,28 €	7 388 158,88 €	1 408 751,89 €	1 591 855,71 €
Résultat de l'exercice		1 245 053,60 €		183 103,82 €
Résultat reporté		255 632,57 €		338 242,47 €
Résultats de clôture 2024		1 500 686,17 €		521 346,29 €
Restes à réaliser à reporter			660 649,90 €	224 289,75 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 500 686,17 €		84 986,14 €

Le résultat d'exécution réelle 2024 de Saint-Cyr-en-Val se décompose ainsi :

Dépenses



Recettes



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- **les dépenses et recettes réelles** qui font l'objet d'un encaissement et d'un décaissement réel,
- **les dépenses et recettes d'ordre** qui sont des opérations comptables internes n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissements, provisions).

A – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à 6 143 105,28 €:

- dépenses réelles : 5 155 536,97 €
- dépenses d'ordre : 987 568,31 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments et des espaces communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

en K€		2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	1 474	1 632	1 401
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 198	3 267	3 224
014	Atténuations de produits	41	38	33
65	Autres charges de gestion courante	440	414	386
	Total dépenses de gestion	5 152	5 351	5 044
66	Charges financières	101	104	105
67	Charges exceptionnelles	6	0	6
68	Dotations provisions semi-budgétaires	3	1	0
	Total dépenses réelles de fct	5 263	5 457	5 156
23	Virement à la section d'investissement	-	-	-
42	Opérat° ordre transfert entre sections	391	183	988
43	Opérat° ordre intérieur de la section	-	-	-
	Total dépenses de fonctionnement	5 653	5 640	6 143

B – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 7 388 158,88 €, dont 7 271 912,58 € de recettes réelles.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux impôts locaux, à l'attribution de compensation versée par Orléans Métropole, à l'allocation compensatrice sur les taxes foncières, aux produits encaissés au titre des prestations de service rendues à la population (restauration scolaire, périscolaire, accueil de loisirs, crèche etc.), aux loyers et locations de salles municipales.

en K€		2022	2023	2024
13	Atténuations de charges	102	65	76
70	Produits services, domaine et ventes div	783	673	760
73	Impôts et taxes	4 113	4 350	4 483
74	Dotations et participations	710	733	824
75	Autres produits de gestion courante	266	304	412
	Total recettes de gestion de fct	5 973	6 126	6 556
77	Produits exceptionnels	209	-	715
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	1
	Total recettes réelles de fct	6 182	6 126	7 272
42	Opérat° ordre transfert entre sections	8	7	116
	Total recettes de fonctionnement	6 190	6 133	7 388

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement s'élève 1 245 053,60 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les dépenses faisant varier la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune, notamment les acquisitions de mobilier, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2024, la commune a réalisé, en section d'investissement, 1 408 751,89 € de dépenses.

en K€		Budget 2024	2024	RAR 2024
20	Immobilisations incorporelles (sf opé. et 204)	301	25	32
204	Subventions d'équipement versées (sf opé.)	294	294	
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1076	683	185
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	486	14	442
	Total dépenses d'équipements	2157	1 015	659
13	Subventions d'investissement	-	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	279	277	2
27	Autres immobilisations financières	-	-	
	Total dépenses financières	279	277	2
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	
	Total dépenses réelles d'investissement	2 436	1 292	661
40	Opérat° ordre transfert entre sections	13	116	
41	Opérations patrimoniales	0	0	
	Total dépenses d'investissement	2 449	1 409	661

Les principaux investissements 2024 (dont RAR) :

Intitulé	Montant
Travaux - toiture du gymnase	461 915,04 €
Aménagement - 65 rue de la Gare	112 334,50 €
Chaudières - gymnase + 144 rue de la Gare	67 209,60 €
Maison médicale de La Motte - nouveaux aménagements	57 556,27 €
Maison médicale de La Motte - isolation	49 388,34 €
Citroën Berlingo M BlueHDi 130 - véhicule police municipale	37 155,75 €
Vidéoprotection pose de caméras	35 538,84 €
Grandes portes - école de musique Jonchère	26 108,00 €
Aires de jeux Morchène	21 247,68 €
Remplacement de polycarbonate sur voûtes - salle polyvalente	21 051,40 €
Travaux de la halle - sonorisation et tableau électrique	20 773,22 €
Éco. d'énergie - têtes thermostatiques + fenêtres logement gymnase + éclairages gendarmerie	38 822,22 €
Passerelle rue des Iris	16 332,00 €
Travaux - salle du conseil municipal et salle des commissions	14 094,33 €
Aménagement cour école élémentaire	12 551,52 €
Portail de la gendarmerie	12 458,96 €
Coffrets alertes attentats - écoles	11 303,00 €
Remplacement de la porte du gymnase	11 082,10 €
Accompagnement pour la mise en place d'une ZAP	10 966,80 €
Cuves de récupération d'eau de pluie	9 911,82 €
Cinémomètre laser - contrôle vitesse	5 290,80 €
Construction de 20 cavurnes - cimetière rue de Marcilly	5 160,00 €

B – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Plusieurs types de recettes sont imputées en investissement : les ressources propres, les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues pour les projets d'investissement ainsi que le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

En 2024, la commune a enregistré 2 154 387,93 € de recettes réparties comme suit :

- recettes réelles (dont RAR) : 828 122,15 €
- recettes d'ordre : 988 023,31 €
- Excédent d'investissement reporté : 338 242,47 €

en K€		Budget 2024	2024	RAR 2024
13	Subventions d'investissement	262	64	224
16	Emprunts et dettes assimilées		-	
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	-	-	
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0	-	
	Total recettes d'équipement	262	64	224
10	Dotations, fonds divers et réserves	576	537	
165	Dépôts et cautionnement	3	3	
26	Participat° et créances rattachées	-	-	
27	Autres immobilisations financières	-	-	
24	Produits des cessions d'immobilisations	-	-	
	Total recettes financières	579	540	
45	Opérations pour compte de tiers	-	-	
	Total recettes réelles d'investissement	841	604	224
40	Opérat° ordre transfert entre sections	200	988	
41	Opérations patrimoniales	0	0	
	Total recettes d'investissement	1 041	1 592	224

Les principales recettes réelles perçues :

- FCTVA : 65 624,93 €
- Taxe d'aménagement : 101 367,91 €
- Les subventions perçues/à recevoir :
 - Département pour la toiture du gymnase : 200 000 €
 - Département pour la rénovation thermique de la Maison Médicale : 13 250 €
 - Département pour la rénovation d'une passerelle : 10 800 €
 - Département pour une cuve de récupération d'eau de pluie : 6 447 €
 - Préfecture du Loiret pour l'isolation de la Maison Médicale : 17 693 €
 - Préfecture du Loiret pour de l'équipement de la Police Municipale : 500 €

La section d'investissement dégage un excédent cumulé de 84 986,14 €.